

Gestion des licences – Aides financières

E-Pass Culture et Sport Région Pays de la Loire : Modalités de gestion

A ne pas confondre avec le « Pass'Sport » mis en place par l'Etat dans le cadre de la pandémie, cette aide mise en place par le Conseil Régional depuis plusieurs années s'intègre dans le « E-Pass jeunes » et propose **ainsi aux 15-19 ans**, sans conditions de ressources, toute une palette de réductions et avantages sur les loisirs, accès facilité à des consultations médicales.

Pour 8€, le « [E-Pass jeunes Culture et Sport](#) », valable 1 an, est à la fois un moyen de paiement, une aide au parcours de soin et une mine d'infos pour vous faciliter la vie.

La LFPL est partenaire de cette aide ; par notre intermédiaire vous pouvez en profiter **et faire bénéficier d'une réduction de 16€ à vos jeunes adhérents** cumulative avec le Pass'Sport.

Vous retrouverez ci-après le détail du dispositif selon les caractéristiques de votre club :

➤ Nouveau club

Si le club n'est pas affilié il vous faut contacter le service Comptabilité de la Ligue pour la création du compte :

02 40 80 71 04 ou par mail : comptabilite@lfpl.fff.fr

Le nouveau club ainsi référencé reçoit un email d'activation de compte et accède ensuite à son espace, à partir duquel il peut imprimer son QR code à présenter au jeune.

➤ Compte déjà créé mais mot de passe oublié

Contactez le service Comptabilité pour réactiver le compte :

02 40 80 71 04 ou par mail : comptabilite@lfpl.fff.fr

Via le site de la Région Pays de la Loire vous recevrez un mail pour réinitialiser un nouvel accès

Il vous suffit ensuite de déposer vos demandes dans votre espace dédié

➤ L'adhérent

Le jeune doit bien évidemment demander son "E-Pass" :

<https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/>

Il présentera ensuite simplement son bon d'échange, le club enregistrera le numéro unique sur son "compte partenaires"; l'opération s'enregistrera en temps réel.

Le cotisant pourra également scanner le QR code du club et saisira le montant qu'il désirera dépenser.

➤ La Ligue

Chaque fin de mois la LFPL demande à la Région le remboursement de ces E-Pass, le compte club est alors crédité du montant correspondant.